

Refaire les peintures dans mon appartement que je quitte au bout d

Par **parice**, le **20/12/2012** à **11:56**

Bonjour, J'ai occupé durant 7 ans et 3 mois un appartement et pour l'état des lieux on me demande de repeindre la cuisine (pas de hotte donc les murs se sont engraisés)ainsi que la tête de lit du mur de la chambre qui a jauni.

Dois je le faire?N'y a t-il pas une vétusté qui devrait être à la charge de mon bailleur HLM?
Merci de m'apporter une réponse

Cdlt

Par **Lag0**, le **20/12/2012** à **13:12**

Bonjour,

Il ne faut pas confondre vétusté (usure naturelle) et dégradations.

Les murs de la cuisine "engraissés", c'est une dégradation, pas une usure naturelle.

Pour ce qui est de la tête de lit, pareil, il faudrait savoir pourquoi seule cette partie a jauni.

Peut-être êtes-vous fumeur ?